



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES SERVICES DU SITE ET DE LA MARKETPLACE ADDONS VENDEURS

Ces Conditions générales d'utilisation sont applicables à tout Vendeur à compter du 1er juillet 2021 (le calendrier d'application est détaillé à l'article 21 des Conditions Générales).

1. Option Zen

Toutes les modalités relatives à l'Option Zen demeurent soumises aux anciennes Conditions générales d'Utilisation Vendeurs lesquelles continueront d'être applicables aux Clients détenant des Options Zen en cours sur leurs Addons.

Le maintien de l'Option Zen pour les Clients ayant sélectionné cette option sur les Addons du Vendeur ne fait pas obstacle à la mise en application du service Business Care prévu par les présentes Conditions Générales pour tous les Addons des Vendeurs et pour tout nouveau Client.

A compter de l'expiration de toutes les Options Zen dont bénéficie les Clients du Vendeur sur ses Addons, ce dernier sera libéré de toutes les obligations tenant à l'Option Zen.

2. Dispositions modifiées

Les modifications des présentes Conditions Générales d'utilisation Vendeurs Addons concernent les articles suivants :

Article 1 : Définitions

Article 4.3 : Gestion des avis Clients

Article 4.5 : Déréférencement temporaire ou définitif des Vendeurs

Article 4.6 : Contestation du déréférencement

Article 4.8 : Service Business Care

Article 5.1 : Rémunération de PrestaShop

Annexe 1 et 2 : Commissionnement

Préambule

PrestaShop SA est le concepteur et l'éditeur d'une solution logicielle *open source*, diffusée sous licence libre (Open Software Licence [OSL-3.0](#)), permettant à ses Clients de créer, de manière rapide et simplifiée, des sites de *e-commerce*.

La version de base de cette solution est gratuitement et librement téléchargeable depuis le site Internet de PrestaShop accessible à l'adresse www.prestashop.com.

Cette solution dispose d'une architecture ouverte et modulaire qui permet à chaque Client de personnaliser son site de *e-commerce* et de lui adjoindre des fonctionnalités additionnelles (les Modules, tels que ci-après définis) ou de choisir de nouvelles chartes graphiques (les Thèmes, tels que ci-après définis). Les Modules et les Thèmes, qui constituent les Addons, sont commercialisés au travers du Catalogue (tel que ci-après défini).

Les Addons sont développés et proposés soit par la société PrestaShop elle-même, soit par des développeurs tiers de manière indépendante (les Vendeurs, tel que ci-après définis).

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations applicables aux Vendeurs qui utilisent la Marketplace pour vendre des Addons ou Services (tels que définis ci-après).

Elles forment, avec la Politique de protection des données à caractère personnel, la totalité des conditions d'utilisation.

Les présentes conditions générales sont accessibles en d'autres langues que le français. Toutefois, en cas d'incohérences ou de contradictions entre la version française et les différentes traductions de ce document, la version française prévaudra.



1. Définitions

Les termes définis ci-dessous auront dans les présentes Conditions Générales (en ce compris son préambule), toutes les fois qu'ils débiteront par une majuscule, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, le sens qui leur est attribué ci-après.

Addons : désigne les Modules et Thèmes développés par les Vendeurs ou par PrestaShop et proposés au sein du Catalogue.

Back-office : désigne l'interface d'administration des Sites Marchands.

Business Care : Désigne le service fourni pour l'achat d'un Addons, incluant un service d'après-vente (SAV) et des Mises à Jour mineures et majeure de l'Addons acheté.

Catalogue : désigne le catalogue des Addons des Vendeurs et de PrestaShop référencés et commercialisés sur PrestaShop Addons.

Catégorie : subdivision qui désigne un ensemble de Thèmes, de Modules ou de Services proposés sur la marketplace PrestaShop Addons.

CG : désigne les présentes Conditions Générales.

Client Addons: désigne toute personne physique ou morale, Marchand ou Prestataire technique agissant pour le compte d'un Marchand, ayant fait l'acquisition d'un ou plusieurs Addons sur PrestaShop Addons.

Commission : désigne la commission perçue par PrestaShop pour chaque vente d'Addon et pour les services Business Care. Cette commission est intégrée au Prix de Vente et définie en Annexe 1 et Annexe 2.

Conditions Générales Clients: désigne les conditions applicables aux Clients.

Vendeur : désigne toute personne physique ou morale autre que PrestaShop référencée par PrestaShop pour proposer ses Addons sur PrestaShop Addons. Le Vendeur est un professionnel au sens du droit de la consommation.

Vendeur Premium : Vendeurs liés à PrestaShop par un contrat de partenariat.

Contrôle Interne : désigne la procédure de contrôle interne de PrestaShop sur les Addons, portant exclusivement sur la vérification de leur conformité aux Normes de Développement.

Echelle d'expertises : désigne le système d'évaluation du niveau d'expérience des Vendeurs, illustré par un statut.

Formulaire de soumission : désigne le formulaire permettant à un Vendeur de s'inscrire sur PrestaShop Addons et de soumettre les éléments suivants à PrestaShop pour validation : ses Addons, la documentation fonctionnelle et technique y afférant ainsi que tout élément nécessaire à la diffusion des Addons (logo, description, marque, etc.).

Guides Vendeurs : guides de démarrage fournis aux Vendeurs lors de leur première inscription sur PrestaShop Addons et disponible à tout moment dans leur interface d'administration.

Maintenance : opération spécifique de maintien et de restitution technique de l'Addon dans son état de fonctionnement.

Marchand : désigne toute personne physique ou morale utilisant la Solution.

Middle-office : désigne l'interface d'administration du compte d'un Vendeur à travers laquelle ce dernier peut, notamment, soumettre à PrestaShop ses Addons, consulter



le nombre de téléchargements, répondre aux réclamations des Clients et adresser à PrestaShop ses factures.

Mise à Jour mineure : mise à jour technique, de sécurité et débogage, telle que décrite à l'article 4.8.1.b) ci-après.

Mise à Jour majeure : ajout d'une nouvelle fonctionnalité ou mise à niveau d'une nouvelle version d'un Addon, telle que décrite à l'article 4.8.1.b) ci-après.

Mise en Avant : référencement prioritaire payant dont peuvent bénéficier les Vendeurs sur le site PrestaShop Addons.

Modules : désigne les Addons ayant pour objet d'ajouter une ou plusieurs fonctionnalités à la Solution par rapport à sa version de base.

Normes de Développement : désigne les normes de développement des Addons, accessibles via ce lien (<http://doc.prestashop.com>), qui font partie intégrante des CG.

Packs : désigne l'achat de plusieurs Modules vendus ensemble et identifiés comme tels sur PrestaShop Addons.

PrestaShop : désigne la société anonyme au capital de 339 501,30 euros, dont le siège social est situé au 4 rue Jules Lefebvre, à PARIS (75009), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 497 916 635.

PrestaShop Addons : désigne la plateforme de référencement et de téléchargement des Addons compris dans le Catalogue accessible à l'adresse <http://addons.prestashop.com> (ou tout url qui lui serait substituée).

Prestataire technique : personne physique ou morale agissant à titre professionnel pour le compte d'un Marchand et utilisant la Solution pour développer une Boutique.

Prix Catalogue : désigne le prix hors taxe d'un Addon tel que validé par PrestaShop sur proposition du Vendeur au moment de la soumission de l'Addon. Ces prix sont affichés en euros dans le Middle-office de PrestaShop Addons.

Prix de Vente : désigne le prix de vente hors taxe d'un Addon parmi ceux proposés par PrestaShop et choisi par le Vendeur au moment de la mise à disposition de l'Addon sur la marketplace. Ce prix inclut l'achat de l'Addon et du service Business Care associé. Ces prix sont affichés en euros dans le Middle-office.

Service Après-Vente (SAV) : service fourni par le Vendeur ou PrestaShop aux Clients qui ont acheté un de ses Addons, constitué de services gratuits ou payants d'installation, de Maintenance et de Mises à Jour mineures et majeures. Ces services peuvent être proposés aux Clients par PrestaShop ou par les Vendeurs.

Services Vendeurs : désigne les services payants ou gratuits proposés aux Vendeurs par PrestaShop.

Site : désigne le site internet accessible à l'adresse www.addons.prestashop.com.

Site Marchand : désigne un site internet de e-commerce créé par un Marchand avec la Solution.

Solution : désigne la solution Open-source de e-commerce éditée par PrestaShop, librement téléchargeable depuis son site Internet.

Sous-Catégorie : subdivision d'une Catégorie (module de paiement, thème voyage, etc...).

Thèmes : Désigne les Addons ayant pour objet de proposer aux Clients des thèmes de personnalisation graphique de la Solution non présents dans sa version de base.



2. Acceptation des CG

L'utilisation des Services Vendeurs est soumise aux présentes CG.

PrestaShop se réserve le droit de modifier à tout instant, les modifications prenant effet, selon l'importance de la modification, après un délai minimum de quinze (15) jours à compter de leur publication sur le site Internet de PrestaShop Addons ainsi que, le cas échéant, de leur communication.

L'acceptation pleine et entière, sans réserve, par le Vendeur des CG est réputée donnée dès lors que celui-ci a coché la case « *j'accepte les conditions générales* » lors de la création de son compte et à chaque soumission d'un nouvel Addon.

A défaut d'avoir coché cette case, la création du compte du Vendeur est impossible et non valable, tout comme la soumission d'un nouvel Addon, ce que le Vendeur reconnaît.

Le Vendeur est informé que l'utilisation des Services Vendeurs est exclusivement réservée aux professionnels au sens du droit de la consommation.

Ce dernier point est une condition déterminante de la volonté de contracter de PrestaShop, la rétribution du Vendeur ayant été définie en fonction des exclusions et limitations de responsabilité prévues au sein des présentes CG.

3. Accès à PrestaShop Addons, exigences de développement et de référencement

Le Vendeur est informé que l'utilisation des Services Vendeurs est exclusivement réservée aux professionnels au sens du droit de la consommation.

Cette qualité est une condition déterminante de la volonté de contracter de PrestaShop, la rétribution du Vendeur ayant été définie en fonction des exclusions et limitations de responsabilité prévues au sein des présentes.

3.1 Inscription

Le référencement des Addons d'un Vendeur est soumis à son inscription sur le site PrestaShop Addons.

Les informations renseignées par le Vendeur doivent être exactes, complètes et à jour.

Le Vendeur est seul responsable de la conservation de ses identifiants et de leur confidentialité. PrestaShop décline toute responsabilité en cas d'utilisation de PrestaShop Addons par une personne autre que le Vendeur ou une personne autorisée par lui, disposant de ses identifiants.

3.2 Soumission des Addons à PrestaShop

Le Vendeur doit transmettre ses Addons, la documentation y afférant ainsi que le descriptif des Addons, à PrestaShop via le Formulaire de Soumission, en suivant la procédure indiquée.

Dès réception des Addons, PrestaShop procédera au Contrôle Interne, ainsi qu'à la validation du Prix de Vente proposé par le Vendeur. Le Prix de Vente ne peut être inférieur au prix minimum fixé par PrestaShop par Catégorie et/ou Sous-Catégorie.

Afin d'optimiser la vitesse de validation de l'Addon soumis et de maximiser ses chances de vente, le Vendeur s'engage à prendre connaissance du Guide Vendeur fourni par PrestaShop et disponible dans son interface d'administration.

Suivant le résultat du Contrôle Interne, et afin de garantir une cohérence des Addons proposés sur le Catalogue, PrestaShop se



réserve le droit de refuser de référencer un Addon. La décision de validation ou de refus sera notifiée par courriel au Vendeur concerné.

3.3 Développement des Addons

Le Vendeur est seul responsable du développement de ses Addons.

Le Vendeur s'engage à ne soumettre à PrestaShop via le Formulaire de Soumission que des Addons respectant les Normes de Développement, les règles édictées par les Guides Vendeurs et le cas échéant à apporter toutes corrections nécessaires aux Addons, à ses frais exclusifs.

Le Vendeur est par ailleurs seul responsable de l'évolution des Addons et notamment de leur mise à niveau avec les différentes versions de la Solution conformément aux dispositions de l'article 4.8. Le Vendeur est informé que toute obfuscation du code source de ses Addons est interdite. Le Vendeur s'engage à choisir une licence open source compatible avec le logiciel PrestaShop afin de permettre la diffusion de ses Addons et leur utilisation par les Clients.

4. Diffusion des Addons

4.1 Disponibilité de PrestaShop Addons

PrestaShop fournira ses meilleurs efforts aux fins de rendre le téléchargement des Addons accessible depuis son site Internet 24h/24, 7J/7, sans interruption autre que celle requise pour les besoins de la maintenance curative ou évolutive de PrestaShop Addons ou cas de force majeure.

PrestaShop ne fournit toutefois aucune garantie particulière au Vendeur quant au fonctionnement ininterrompu de PrestaShop Addons et du Middle-office.

PrestaShop ne souscrit à aucun engagement de résultat en termes de niveaux de service, que ce soit en temps d'intervention ou de correction. PrestaShop ne supportera à cet égard qu'une obligation de moyens.

4.2 Référencement des Addons

Les Addons sont référencés au sein du catalogue par Catégorie et Sous-Catégorie. PrestaShop détermine librement les conditions de référencement des Addons au sein du Catalogue. Le Vendeur peut toutefois proposer à PrestaShop que ses Addons soient référencés au sein d'une Sous-Catégorie précise. PrestaShop est libre d'accepter ou de refuser cette proposition.

Le Vendeur est informé que, pour ledit référencement, PrestaShop prendra notamment en compte les critères objectifs suivants des Addons :

- la présence de commentaires positifs et/ou négatifs des Clients ;
- le taux de réponse au SAV, la réactivité et la qualité du SAV fourni par le Vendeur ;
- l'ancienneté et l'expérience du Vendeur ;
- le non-respect des présentes CG ou le manque de professionnalisme à l'égard des Clients d'Addons.

4.3 Gestion des commentaires et avis Clients

La publication et la gestion des commentaires Clients sont effectués avec la solution Avis Vérifiés.

4.4 Référencement des Vendeurs

Le Vendeur accepte que son niveau d'expertise soit calculé et publié en fonction des critères fixés par PrestaShop (Échelle d'expertises). Selon le nombre de points que le Vendeur collecte sur les différents critères constituant le système d'échelle d'expertises, il bénéficie d'un statut "Conqueror", "Captain" ou "Superhero". Dans le cas où PrestaShop ne



dispose pas ou plus suffisamment de données sur le Vendeur, celui-ci ne bénéficiera d'aucun statut.

Les niveaux d'expertise sont calculés automatiquement hebdomadairement et prennent en compte des données s'étalant sur plusieurs mois. Chaque Vendeur peut avoir accès au détail de ces statuts dans son interface d'administration.

PrestaShop est susceptible de faire évoluer discrétionnairement les critères pris en compte dans l'Échelle d'expertises ainsi que la période pendant laquelle les statuts sont élaborés. Le Vendeur sera informé préalablement de chaque changement.

Le Vendeur est informé que PrestaShop pourra notamment prendre en compte l'Échelle d'expertises pour guider les marchands dans leur choix d'Addons à travers l'outil de navigation à facettes.

4.5 Déréférencement temporaire ou définitif des Vendeurs

De manière générale, PrestaShop pourra à tout moment suspendre temporairement ou définitivement le référencement des Vendeurs sur PrestaShop Addons ou d'un ou plusieurs de leurs Addons afin de maintenir la cohérence de son Catalogue conformément aux critères définis au sein de l'article 4.2 des présentes. PrestaShop en avertira alors le Vendeur par mail ou par sa messagerie Middle Office.

PrestaShop pourra également déréférencer un Vendeur (temporairement ou définitivement) en cas de violation par ce dernier d'une ou plusieurs dispositions des CG, notamment dans l'un des cas suivants :

- (i) Non-respect des Normes de Développement par le Vendeur ;
- (ii) Existence d'anomalies de conception ou de fonctionnement d'un ou plusieurs

des Addons du Vendeur de nature à altérer le fonctionnement de la Solution ou à porter atteinte à l'image ou la réputation de PrestaShop ;

- (iii) Présence d'un virus ou d'un code malicieux au sein d'un ou plusieurs Addons du Vendeur ;
- (iv) Diffusion d'un descriptif d'un ou plusieurs Addons du Vendeur contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs, insuffisant ou qui serait de nature à porter à confusion ou à porter atteinte aux intérêts ou à l'image de PrestaShop ;
- (v) Redirection par le Vendeur des internautes depuis le site Internet de PrestaShop vers d'autres sites marchands ou non marchands faisant la promotion de produits identiques ou similaires aux Addons ;
- (vi) Communication par le Vendeur de graphismes insuffisants ou de mauvaise qualité ;
- (vii) Absence de téléchargement d'un ou plusieurs Addons du Vendeur pendant une période ininterrompue de deux (2) mois ;
- (viii) Publication ou tenue en public de propos diffamants, dénigrants ou injurieux sur PrestaShop, PrestaShop Addons, ou l'un des autres Vendeurs ou un Client ;
- (ix) Non-respect de droits des tiers, notamment violation de droits de propriété intellectuelle ;
- (x) Non-respect des présentes CG ou manque de professionnalisme, notamment par l'utilisation d'un langage inapproprié, à l'égard des Clients d'Addons ;
- (xi) Non-respect des obligations relatives à la fourniture du service Business Care tel que définies à l'article 4.8 ;



- (xii) Redirection des correspondances des Clients relatives aux Addons vers une messagerie autre que celle de PrestaShop Addons.

Le Vendeur reconnaît que son déréférencement de PrestaShop Addons entraîne le déréférencement de l'ensemble de ses Addons au sein du Catalogue. Le Vendeur sera averti préalablement par PrestaShop, par mail ou via son Middle-office des manquements reprochés et sera invité à se conformer aux obligations avant d'être déréféréncé.

4.6 Contestation du déréférencement

En cas de déréférencement du Vendeur pour non-respect des obligations relatives au suivi des réclamations définies à l'article 4.8, le Vendeur a la possibilité de contester le déréférencement s'il apporte des éléments de justifications suffisantes à PrestaShop, notamment mais pas exclusivement, il pourra contester son déréférencement en cas de :

- Cessation d'activité empêchant le Vendeur de répondre à ses obligations ;
- Absence de coopération suffisante du Client pour réaliser le SAV ;
- Cas de Force majeure telle que définie à l'article 11.

4.7 Commercialisation des Addons

Les Addons sont commercialisés sur PrestaShop Addons ainsi que dans le Back-office des Boutiques des Clients conformément aux Conditions Générales Client.

Le Vendeur déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation des services du site et de vente des Addons applicables aux Clients.

4.8 Service Business Care

4.8.1 Services et durée de Business Care

Les Vendeurs et les Vendeurs Premium sont tenus de fournir le service Business Care pour chacun de leur Addon, le service s'applique par Addon et par URL.

Les services Business Care inclus :

- Le Service Après Vente (SAV)
- Les Mises à Jour mineures ;
- Les Mises à Jour majeures ;

Sont notamment exclus du service Business Care : certains services proposés sur la marketplace PrestaShop Addons tels que la formation, le service de support et de manière plus générale toute intervention sur la Boutique du Client.

Le service Business Care est compris lors de l'achat d'un Addon et est assuré pour une durée de douze (12) mois à compter de la date d'achat de l'Addon par le Client (ci-après « la Durée de souscription » pour les besoins du présent Article).

A défaut de résiliation, le service Business Care sera automatiquement renouvelé à compter de la fin de la Durée de souscription initiale pour une période subséquente de douze (12) mois.

Le Client peut résilier à tout moment la souscription au service Business Care, sans préavis ni pénalité. Lorsqu'un Client se désabonne, les services Business Care seront résiliés à la fin de la Durée de souscription en cours, le Vendeur devant fournir les services jusqu'à l'expiration de la souscription en cours. Chaque abonnement annuel commencé est dû.

En cas de résiliation des services Business Care, le Vendeur ne sera plus tenu de réaliser le SAV et les Mises à Jour mineures et



majeures de l'Addon concerné par cette résiliation.

Les Clients peuvent se réabonner, ultérieurement et à tout moment, aux services Business Care de chaque Addons acheté en le réactivant depuis son compte Vendeur et ce, dans les mêmes conditions décrites précédemment. **La réactivation d'un service Business Care désactivé engendre une majoration financière sur le prix initial appliquée selon les conditions financières prévues à l'Annexe 2.**

Le Vendeur s'engage à assurer le service Business Care de façon continue pendant la Durée d'abonnement, hors cas de remboursement ou désactivation du service Business Care par le Client.

a) Service après vente (SAV)

Le Vendeur s'engage à répondre aux questions et réclamations des Clients dans le délai d'un (1) jour ouvré, ce, hors période de cessation temporaire d'activité dûment signalée aux Clients.

Il est entendu que la réponse à apporter aux Clients doit être personnalisée et fournir un élément de réponse suffisant. Les réponses automatiques envoyées par les Vendeurs ne sont pas considérées comme une réponse valable

Le Service Après-Vente ne concerne pas le service tiers généré par les Addons ou le service auquel ils permettent d'accéder.

Le cas échéant, le Vendeur s'engage à apporter toutes les corrections nécessaires pour résoudre les anomalies dans un délai maximal de quatorze (14) jours ouvrés suivant leur notification par le Client sur le Middle-office. En cas d'absence de réponse ou de non réalisation des corrections nécessaires dans les délais susmentionnés, le Vendeur

s'expose aux sanctions prévues à l'article 4.8.2 des présentes Conditions Générales.

Le Vendeur s'engage à apporter toutes les corrections nécessaires à une anomalie liée directement et exclusivement à l'Addon concerné, à ses frais exclusifs dans les délais susmentionnés, ou à défaut rembourser au Client le prix de l'Addon concerné.

Le Vendeur devra assurer le SAV seulement dans le cas où la version de la Boutique du Client correspond aux versions compatibles annoncées sur la fiche produit de l'Addon à sa date d'achat, et que cette Boutique ne comporte pas de développements additionnels contraires et incompatibles avec l'Addon installé.

Ce SAV inclut une assistance à l'installation, à la configuration et à l'utilisation de l'Addon. Il n'inclut pas d'intervention sur la Boutique du Client.

En cas de défaillance de l'Addon, le Vendeur pourra proposer et/ou communiquer une Mise à jour mineure et/ou majeure de l'Addon, sous réserve de sa disponibilité lors de la demande de SAV formulée par le Client.

b) Services de Mise à Jour

Dans le cadre du service Business Care, le Vendeur devra proposer aux Clients des Services de Mise à Jour, relatif à ses Addons.

Conformément à ce qui précède, le service Business Care ne se caractérise pas par des développements spécifiques, personnalisés sur demande et sur mesure pour le Client ou sa Boutique et ne constitue pas un prolongement du délai de remboursement de l'Addon. La Mise à Jour de l'Addon a pour objet sa mise en compatibilité avec les futures versions de la Solution.

- Mise à Jour mineure



Les Mises à Jour mineures de l'Addon disponibles lors de sa date d'achat et postérieurement à celle-ci sont fournies gratuitement et pour toute la durée du service Business Care par le Vendeur. Les Mises à jour mineures ont pour objectif la correction de défaillances techniques et de failles de sécurité générique ainsi que la mise en compatibilité de l'Addon avec de futures versions mineures de la Solution.

Le Vendeur s'engage à effectuer les Mises à Jour mineures de ses Addons dans le délai de trente (30) jours ouvrés à compter de la mise en production de la nouvelle version de la Solution.

Dans le cas où le Vendeur n'effectue pas les Mises à Jour mineures de l'Addon dans le délai de trois mois ouvrés, le Vendeur sera préalablement averti par PrestaShop du manquement à ses obligations et à défaut d'action du Vendeur dans les délais prévus, ce dernier s'expose aux sanctions prévues à l'article 4.8.2 des présentes Conditions Générales.

Sous réserve d'être proposés par le Vendeur, les Mises à Jour mineures peuvent comporter des ajouts fonctionnels.

- Mise à Jour majeure

Les Mises à Jour majeures peuvent permettre l'ajout de nouvelles fonctionnalités, l'amélioration des interfaces et une optimisation de performances par la réécriture partielle ou intégrale du code informatique de l'Addon.

Le Vendeur s'engage à effectuer les Mises à Jour majeures de ses Addons dans le délai de quatre vingt dix (90) jours ouvrés maximum à compter de la mise en production de la nouvelle version de la Solution.

Dans le cas où le Vendeur n'effectue pas les Mises à Jour majeures de l'Addon le délai de

six mois ouvrés, le Vendeur sera préalablement averti par PrestaShop du manquement à ses obligations et à défaut d'action du Vendeur, ce dernier s'expose aux sanctions prévues à l'article 4.8.2 des présentes Conditions Générales.

4.8.2. Manquements aux obligations de Business Care

En cas de manquement aux obligations du service Business Care telles que détaillées dans les Règles de performances vendeurs, le Vendeur pourra se voir retirer son statut de « Conqueror », « Superhero » et de « Captain ». Le retrait du statut n'exonère en rien le Vendeur de répondre à ses obligations relatives aux Services Business Care. Dans le cas d'un retrait de statut, le Vendeur reconnaît et accepte qu'il reste dans l'obligation d'assurer le service Business Care jusqu'à son expiration.

PrestaShop pourra également suspendre et déréférencer le Vendeur en cas de manquement qui n'aurait pas été remédié dans les délais demandés et après avertissements de PrestaShop, conformément à l'article 4.5.

Le Vendeur a la possibilité de mettre fin à tout moment au déréférencement si ce dernier répond à ses obligations au titre du service Business Care, en réalisant le SAV ou en réalisant les Mises à Jour nécessaires de ses Addons. Le Vendeur devra apporter la preuve à PrestaShop qu'il a répondu aux manquements reprochés, PrestaShop se réservant le droit de contrôler la bonne mise en conformité du Vendeur.

De plus, dans le cas où le Vendeur n'a pas respecté les délais prévus à l'article 4.8.2 pour la réalisation du SAV et des services de Mises à Jour ou manque à ses obligations au titre des services Business Care, alors dans de telles hypothèses, PrestaShop pourra valider les demandes de remboursement du prix des



services Business Care sans le consentement du Vendeur. Ce dernier sera tenu de rembourser à PrestaShop les sommes qui lui ont été versées au titre du service Business Care, PrestaShop se réserve alors le droit de déduire la somme correspondante du compte du Vendeur. Dans cette hypothèse, l'abonnement aux services Business Care sur l'Addon concerné sera résilié.

4.8.3 Suivi des réclamations des Clients

Toute réclamation d'un Client relative au fonctionnement des Addons est transmise au Vendeur concerné via le Middle-office.

Le Vendeur reconnaît que le Client est éligible au remboursement de l'Addon seul, jusqu'à un (1) mois après achat de celui-ci, pour au moins l'une des raisons suivantes :

- L'Addon n'a pas été téléchargé ;
- L'Addon présente des dysfonctionnements techniques (sous condition que le Client ait préalablement sollicité le Vendeur au titre du SAV)

Le remboursement d'un Addon entraîne systématiquement le remboursement de l'abonnement au service Business Care ainsi que sa résiliation. PrestaShop pourra, de manière discrétionnaire, rembourser le Client dans les cas où notamment la fiche produit et/ou la démonstration de l'utilisation de l'Addon a induit en erreur le Client sur les qualités essentielles de l'Addon qui l'ont conduit à contracter.

Afin de permettre à PrestaShop d'assurer et de suivre le traitement des réclamations des Clients, le Vendeur s'engage (i) à consulter régulièrement le Middle-office et (ii) à ne correspondre avec les Clients pour les besoins du traitement de leurs réclamations que par le biais de l'outil de messagerie mise à sa disposition sur le Middle-office. Il est convenu que dans le cas où le Vendeur ne respecterait pas ces engagements, les réclamations seront

considérées comme n'ayant pas été traitées par lui. PrestaShop sera alors libre de déterminer le traitement desdites réclamations (notamment quant au remboursement de l'Addon au Client concerné).

4.9 Mise En Avant

Les Vendeurs pourront bénéficier d'une Mise En Avant prioritaire sur PrestaShop Addons, pour leurs Addons en échange d'une rémunération directement versée à PrestaShop via le Middle office du Vendeur. PrestaShop est libre de refuser l'achat d'une prestation de Mise En Avant à un Vendeur. La Mise En Avant prioritaire est une position prioritaire et un affichage différencié des Addons concernés lors de la navigation sur PrestaShop Addons sur une période donnée et une durée limitée.

La disponibilité de la Mise En Avant prioritaire n'est pas garantie sur la période souhaitée par le Vendeur, la prestation pouvant avoir été préalablement achetée par un autre Vendeur. L'achat d'une Mise En Avant n'est pas une garantie d'augmentation des ventes du Vendeur, ce que ce dernier reconnaît et accepte.

En procédant à l'achat d'une Mise En Avant sur le site www.addons.prestashop.com pour l'un de ses Addons le Vendeur garantit la disponibilité de ceux-ci à la vente durant la période concernée. Dans le cas où l'Addon ne serait plus référencé pour les raisons listées dans l'article 4.4 au moment de sa Mise En Avant, l'achat de celle-ci ne sera pas remboursé au Vendeur. Le remboursement de cet achat ne sera envisageable que dans le cas où PrestaShop ne respecterait pas son obligation d'affichage.

Conditions d'affichage :

Une fois la réservation validée par la confirmation et le paiement de la commande



effectué par le Vendeur, l'Addon bénéficie de la Mise En Avant sur la ou les pages réservée(s) pendant la durée préalablement déterminée.

Pour toute réservation en page Catégorie ou Sous-Catégorie :

- la Mise En Avant s'affiche dans le cas où l'internaute a cliqué sur la Catégorie concernée dans le menu principal ;
- la Mise En Avant s'affiche dans le cas où l'internaute a sélectionné la Catégorie dans l'outil de navigation à facettes ;
- la Mise En Avant ne s'affiche pas dans le cas où l'internaute se rend dans la Catégorie en utilisant la barre de recherche.

4.10 Ventes promotionnelles

Pour chacun de ses produits et vingt et un (21) jours par an pour chacun d'entre eux, le Vendeur aura la possibilité de réaliser des promotions de 5 à 30 % sur le Prix Catalogue.

Ces opérations promotionnelles ne sont pas cumulables avec d'autres opérations promotionnelles en cours.

Le Vendeur pourra, depuis son Middle-office, proposer à sa convenance des Codes promotionnels allant de 5 à 30 % sur le Prix Catalogue. Ces Codes promotionnels sont non cumulables avec toute autre remise ou promotion. Ils sont valables pour une durée limitée à un (1) mois à compter de leur délivrance et applicable pour un seul Addon du Catalogue et déterminé préalablement à son émission. Ces Codes promotionnels ne peuvent être applicables à l'Option-Zen.

Sous proposition de PrestaShop, le Vendeur peut avoir la possibilité de commercialiser ses Addons au sein de Packs d'Addons. Un pack équivaut à un produit commandé, chaque Addon du Pack est techniquement indépendant.

5. Modalités financières

PrestaShop n'est pas un prestataire de services de paiement mais un établissement bénéficiant d'une exemption.

PrestaShop procède à l'encaissement des paiements du Client et au reversement au Vendeur conformément à l'exemption d'agrément d'établissement de paiement qui a été accordée à PrestaShop par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le Vendeur reconnaît que PrestaShop est seule habilitée à recevoir des Clients le paiement du Prix de Vente des Addons ainsi que des services Business Care. Le Vendeur reconnaît également que PrestaShop peut rembourser des ventes.

Les sommes perçues et remboursées par PrestaShop peuvent être directement consultées par le Vendeur depuis le Middle-office.

5.1 Rémunération de PrestaShop

PrestaShop prélève sur le Prix de Vente des Addons et des services Business Care, les Commissions hors taxe suivantes qui lui sont dues par le Vendeur :

- **Pour les Addons** commercialisé depuis PrestaShop Addons, une Commission définie en Annexe 1 ;
- **Pour le service Business Care** d'un Addon, une Commission définie en Annexe 2 ;
- **Pour les Addons et service Business Care bénéficiant d'une Mise en Avant** dans le Back-office des Boutiques des Clients, une Commission correspondant à 50% du Prix de Vente des Addons et des services Business Care concernés sera appliqué dans le cas où la vente serait facilitée par cette Mise en Avant ;
- **Pour les Addons vendus dans des Packs d'Addons**, une Commission correspondant



à 50% du Prix de Vente de l'Addons du Vendeur concerné.

Il est précisé que les liens affichés dans le Back-office des Boutiques des Clients à la suite d'une recherche faite dans le Back-office (et n'étant pas des liens déjà visibles dans le Back-office en dehors d'une recherche) ne sont pas sujets à la Commission de 50%.

Il est également précisé qu'en cas de remise commerciale ou d'action promotionnelle sur le Prix Catalogue réalisées à l'initiative de PrestaShop, le calcul de la Commission sera fixé sur le Prix de Vente. Les remises commerciales et actions promotionnelles prises à l'initiative de PrestaShop ne peuvent pas entraîner une remise sur le Prix Catalogue supérieure à 10%.

Pour les actions promotionnelles prises à l'initiative du Vendeur dans le cadre de l'article 4.10, la commission de PrestaShop sera égale à 40% du Prix de Vente des produits vendus.

La Commission de PrestaShop sur une vente d'Addon ou de Service de Mise à Jour (Option Zen et offre Business Care exclue) ne peut pas être inférieure à dix (10) euros hors taxe.

5.2 Reversement au Vendeur

PrestaShop s'engage à reverser au Vendeur, en euros, toutes les sommes qu'il a perçues au titre de la vente des Addons ou au titre du service Business Care, minorées des remboursements effectués et de sa Commission. **Le prix du service Business Care ainsi que les Commissions prélevées sont définies à l'Annexe 2 des présentes Conditions Générales.**

Ce montant peut être consulté par le Vendeur au sein du Middle-office.

Le Vendeur ne pourra demander le paiement à PrestaShop du résultat de ses ventes qu'à l'issue d'un délai de quarante-cinq (45) jours à

compter de la notification de la vente sur le Back-Office, et ce, sous réserves que les trois conditions suivantes soient réunies :

- Le téléchargement ne doit pas avoir été annulé par PrestaShop ;
- Le montant total dû au Vendeur doit être supérieur ou égal à cent (100) euros hors taxes ;
- La demande de paiement du Vendeur doit être adressée à PrestaShop avant l'expiration d'un délai d'un (1) an commençant à courir à l'issue du délai de quarante-cinq (45) jours visé ci-dessus. A défaut, le Vendeur sera réputé avoir renoncé au paiement concerné et ne pourra prétendre à aucune indemnité à cet égard.

Les factures du Vendeur devront être transmises à PrestaShop via le Middle-office. Nonobstant ce qui précède, si dans le délai de quarante-cinq (45) jours précité un Client formule une demande de remboursement du Prix de Vente d'un Addon, le Vendeur accepte que ledit délai de facturation soit suspendu jusqu'au remboursement effectif dudit Client afin de prendre en compte ce remboursement dans le calcul de la Commission.

Si un Client formule une demande de remboursement postérieurement audit délai de quarante-cinq (45) jours, la somme remboursée viendra en déduction du calcul de la prochaine rétribution du Vendeur.

6. Références

PrestaShop est propriétaire, en France et à l'étranger, des marques déposées comprenant la dénomination « PrestaShop », et, le cas échéant, des marques ou demandes de marques figuratives correspondantes.

Le Vendeur reconnaît expressément n'avoir aucun droit sur les marques et les signes distinctifs de PrestaShop ou des autres



Vendeurs, notamment sur les éléments graphiques, qui demeurent la propriété exclusive de PrestaShop ou des autres Vendeurs. Le Vendeur n'est pas autorisé à utiliser la marque PrestaShop dans un nom de domaine.

Le Vendeur s'interdit de réaliser toutes références et/ou toutes opérations de communication, promotion, publicité mentionnant ou faisant référence à PrestaShop, à PrestaShop Addons, ou à l'un des autres Vendeurs sans l'accord préalable et écrit de PrestaShop ou du Vendeur concerné.

Le Vendeur s'interdit notamment de disposer du site PrestaShop Addons pour rediriger de quelque manière que ce soit les internautes vers un autre site marchand ou non marchand.

L'affichage d'une marque dans le titre d'un Module est seulement autorisé lorsque cette utilisation permet d'identifier et caractériser le service fourni ou auquel permet d'accéder le Module.

7. Propriété intellectuelle

Les CG n'opèrent aucun transfert de propriété au profit de l'autre partie. En conséquence, chacune des parties conserve l'intégralité de ses droits de propriété intellectuelle et le Vendeur conserve notamment l'entière propriété de ses Addons.

Pour les besoins du fonctionnement de PrestaShop Addons et pour la durée des relations commerciales entre les parties, le Vendeur concède à PrestaShop, à titre non exclusif et gratuit :

- L'ensemble des droits nécessaires à la réalisation des Services Vendeurs et notamment au référencement, à la distribution et à la promotion des Addons sur PrestaShop Addons, et notamment le droit de réaliser toute opération informatique à cet effet, de reproduire,

représenter, diffuser, distribuer, et promouvoir sous toutes formes et tous moyens connus les Addons ;

- Le droit de reproduire et de représenter tout élément soumis à un droit de propriété intellectuelle ou industrielle (logo, marque, textes, images) dont l'utilisation serait requise pour le référencement des Addons sur PrestaShop Addons ;

- Le droit de sous-licencier aux Clients une licence non exclusive d'utilisation des Addons, limitée à une seule Boutique de e-commerce et valable pour toute la durée des droits d'auteur dès le téléchargement de l'Addon (ci-après la « Licence Client »).

Le Vendeur est informé et accepte que, conformément aux prévisions de l'article 11 des Conditions Générales Clients Addons, la licence attachée à ses Addons pourra faire l'objet d'un transfert dans les cas suivants :

- (i) Dans le cadre d'une collaboration entre un Marchand et un Prestataire technique, le Marchand peut transférer l'Addon et sa licence d'utilisation au Prestataire technique afin qu'il soit en charge de la gestion de l'Addon ; ou
- (ii) Dans le cadre d'une collaboration entre un Prestataire technique et un Marchand, le Prestataire technique peut transférer l'Addon et sa licence d'utilisation au Marchand afin que celui-ci se charge de sa gestion ;
- (iii) En cas de cession de la Boutique d'un Marchand.

Dans le cadre de ces exceptions, le transfert de l'Addon ne pourra être réalisé que s'il est accepté par son bénéficiaire. Le transfert de l'Addon inclut, le cas échéant, le support technique de l'offre Business Care.

A compter du transfert de l'Addon, le Client à l'origine du transfert n'aura plus accès à l'Addon et à sa gestion.



La contrepartie financière de la présente concession est comprise dans la rémunération du Vendeur telle que prévue à l'article 5 des CG.

Le Vendeur est informé et accepte que la présente licence concédée à PrestaShop perdure postérieurement à la résiliation des relations contractuelles intervenue conformément aux stipulations de l'article 12 des présentes, pour les Clients ayant commandé un Addon du Vendeur avant la fin de la relation contractuelle entre PrestaShop et le Vendeur concerné.

Le Vendeur reconnaît que PrestaShop Addon constitue une œuvre protégée par des droits de propriété intellectuelle et s'interdit d'effectuer toute action concernant ce dernier qui ne soit pas expressément autorisées par les CG.

8. Garanties – Garantie de non éviction

Le Vendeur garantit que ses Addons sont parfaitement conformes aux Normes de Développement, ne contiennent aucun virus ou autre codes malicieux, et sont compatibles avec l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Vendeur s'interdit à ce titre de faire figurer dans le descriptif de ses Addons tout élément contraire à l'Ordre public ou à la réglementation en vigueur.

Le Vendeur déclare et garantit à PrestaShop qu'il détient l'ensemble des droits, notamment de propriété intellectuelle, nécessaire à l'exécution des CG.

Il déclare et garantit à ce titre avoir pris toutes dispositions utiles et d'usage pour s'assurer de la titularité des droits nécessaires à la conclusion et l'exécution du CG et avoir conclu ou régularisé les cessions ou licences de droits avec tous tiers qui peuvent ou pourraient détenir des droits sur tout ou partie des

Addons, et qu'en conséquence il dispose de l'ensemble des droits ou autorisations nécessaires au référencement, à la distribution et la promotion de ses Addons sur PrestaShop Addons.

Le Vendeur déclare et garantit que ses Addons ne portent atteinte ni ne contrefont aucun droit d'auteur, brevet, marque, ou tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers.

En conséquence, le Vendeur s'engage à relever et garantir intégralement PrestaShop de toute condamnation, frais (notamment de conseils et de procédure) et accessoires qui pourrait être mis à sa charge à raison de l'inexactitude des déclarations et garanties consenties au présent article.

Le Vendeur s'engage par ailleurs à informer immédiatement PrestaShop de toute réclamation formulée par un tiers relative à un de ses Addons, afin que PrestaShop puisse procéder au déréférencement de l'Addon litigieux.

9. Données à caractère personnel

Les informations relatives à la collecte et au traitement des données à caractère personnel que nous effectuons sont détaillées dans notre [Politique de protection des données à caractère personnel](#).

Le Vendeur reconnaît et accepte qu'il est seul responsable de l'information qu'il fournit à PrestaShop, et par voie de conséquence aux Marchands, relative à la collecte, ou non, de données à caractère personnel effectuée par son/ses Addon(s).

10. Responsabilité

Le Vendeur assume l'entière responsabilité des dommages résultant de l'utilisation de ses Addons par PrestaShop ou par un Client. En conséquence, le Vendeur s'engage à garantir



PrestaShop de toute condamnation ou frais qui pourrait être mis à sa charge en raison d'un dommage subi par un Client suite à l'utilisation de ses Addons ou de contrefaçon d'un Addon.

En aucun cas, PrestaShop ne pourra être tenue de réparer un dommage de nature indirecte, tel que, sans que cette liste soit limitative : une perte de revenus, une perte de clientèle, une atteinte à l'image ou la réputation, une atteinte à un droit de propriété intellectuel, une baisse de nombre de téléchargement des Addons du Vendeur, une fausse ou mauvaise information communiquée par le Vendeur relativement à ses Addons, etc.

En toute hypothèse, et quel qu'en soit le fondement, la responsabilité que PrestaShop pourrait encourir à quelque titre que ce soit en relation avec le référencement, la distribution ou la promotion des Addons, ne pourra, sauf dol ou faute lourde, excéder 15% du montant total facturé par le Vendeur à PrestaShop au cours des 12 (douze) derniers mois précédent le fait générateur de la responsabilité de PrestaShop.

11. Force majeure

PrestaShop pourra suspendre la marketplace PrestaShop Addons en cas de survenance d'un fait indépendant de sa volonté, d'un cas de force majeure ou d'un fait d'un tiers.

Il est convenu que peuvent constituer notamment des cas de force majeure : les modifications législatives et réglementaires, les incendies, les tempêtes, les inondations, les grèves internes ou externes à PrestaShop, la maladie, les surtensions et chocs électriques, les pannes des systèmes de refroidissement et des matériels informatiques, les blocages et ralentissements des réseaux de communications électroniques, pannes, dysfonctionnements, interruptions, ou anomalies de PrestaShop Addons et plus généralement tout fait

imprévisible et extérieur à la volonté de PrestaShop.

PrestaShop pourra suspendre la diffusion des Addons en cas de défaillance du Vendeur, que la cause de celle-ci soit financière (faillite) ou physique (décès).

La société PrestaShop ne se porte pas garante de l'activité des Vendeurs envers leurs Clients.

12. Résiliation

Chacune des parties pourra à tout moment notifier à l'autre partie la résiliation des relations contractuelles par écrit papier ou électronique sous respect d'un préavis d'un (1) mois.

En cas de manquement grave ou répété du Vendeur à l'une de ses obligations, PrestaShop pourra résilier unilatéralement et sans préavis les relations contractuelles, sans qu'aucune indemnité ne puisse être due au Vendeur défaillant.

13. Conséquences de la fin des relations contractuelles entre PrestaShop et le Vendeur

A la fin des relations contractuelles conformément à l'article 12 des présentes, PrestaShop s'engage à (i) déréférencer les Addons du Vendeur sur PrestaShop Addons, (ii) et à cesser la diffusion des Addons au sein des Back-office des Boutiques PrestaShop des Clients.

Toutefois, le Vendeur reconnaît et accepte que :

- le Client pourra poursuivre l'utilisation de l'Addon sous les termes de la Licence Client et ce indépendamment de la fin des relations contractuelles avec PrestaShop ;
- Le téléchargement des Addons demeure disponible à l'égard des Clients ayant passé commande avant la fin des relations



contractuelles entre PrestaShop et le Vendeur, conformément aux stipulations de l'article 7 des présentes,

Par exception aux stipulations de l'article 5, et afin de permettre aux parties de solder leurs comptes, le Vendeur ne pourra demander le paiement à PrestaShop du résultat de ses ventes d'Addons restant dû au jour de la résiliation qu'à l'issue d'un délai de 3 (trois) mois à compter de la notification écrite de la fin des relations contractuelles.

14. Convention sur la preuve

Les registres informatisés conservés dans les systèmes de PrestaShop dans le respect des règles de l'art en matière de sécurité, seront considérés comme preuves.

L'archivage est effectué sur un support de nature à assurer le caractère fidèle et durable requis par les dispositions légales en vigueur. Il est convenu qu'en cas de divergence entre les registres informatisés de PrestaShop et les documents au format papier ou électronique dont dispose le Vendeur, les registres informatisés de PrestaShop feront foi.

Le Vendeur reconnaît, à titre de convention sur la preuve, la valeur probante :

- du système de comptabilisation du nombre des téléchargements ;
- des informations communiquées sur le Middle-office;
- des échanges entre les Vendeurs et les Clients sur le Middle-office ;

Ces éléments font foi de la preuve des transactions et des relations contractuelles entre les Vendeurs et les Clients d'une part, et entre PrestaShop et le Vendeur d'autre part.

En conséquence, le Vendeur est informé et accepte que PrestaShop soit destinataire en copie pour information des correspondances

échangées entre lui et les Clients via l'outil de messagerie de PrestaShop Addons.

15. Loi applicable – Tribunaux compétents

Les présentes CG sont exclusivement régies par le droit français. En cas d'interprétation ou de traduction divergente, seule la version française fera foi.

Tout différend qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CG ou qui pourraient en être la suite ou la conséquence, sera préalablement à toute instance judiciaire ou arbitrale, soumis à la médiation d'un médiateur saisi à la requête de la partie plus diligente. En cas d'échec de la médiation, le litige sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal de commerce de Paris, nonobstant pluralité de parties ou appel en garantie.

16. Invalidité partielle.

Dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, tout ou partie des présentes Conditions Générales devait être annulée, les autres prévisions conserveront leur plein effet, sauf dans l'hypothèse où la clause déclarée nulle portait sur l'obligation essentielle du contrat.

17. Non-renonciation.

Le fait, pour l'une quelconque des parties, de ne pas avoir exigé l'application d'une des prévisions des présentes Conditions Générales ne saurait être considéré comme une renonciation à ladite clause.

18. Interprétation.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres et le contenu d'un quelconque article, les titres seront déclarés inexistantes.



19. Indépendance des parties.

Les parties demeurent indépendantes l'une de l'autre. Aucune stipulation des présentes CG n'a pour objet ou pour finalité de créer un quelconque partenariat, mandat, représentation ou de subordination entre les parties.

20. Cession.

Le Vendeur reconnaît que la souscription Services Vendeurs est exclusivement personnelle et ne saurait faire l'objet d'une quelconque cession à titre gratuit ou onéreux.

Afin d'assurer la bonne exécution des obligations mises à sa charge par les présentes CG, PrestaShop se réserve la possibilité de céder, transférer ou apporter à un tiers, tout ou partie des présentes ou de substituer un tiers pour tout ou partie de leur exécution.

21. Entrée en vigueur.

Les présentes Conditions Générales sont modifiées le 27 avril 2021 et entrent en vigueur le 1er juillet 2021.

Il est précisé que les stipulations relatives aux sanctions appliquées en cas de non-respect des obligations relatives au service Business Care prévu à l'article 4.8.2 entreront en vigueur le 1er août 2021.



ANNEXE 1 : Pourcentage perçu par le Vendeur sur le prix de vente des Addons

Pourcentage classique. Conformément à l'Article 5 des présentes Conditions Générales PrestaShop applique une Commission dégressive selon le chiffre d'affaire réalisé par les Vendeurs avec la vente de leurs Addons ("**Pourcentage Classique**"). Les paliers et pourcentages applicables sur la vente de Modules et de Thèmes sont prévus à la présente Annexe.

Pourcentages spéciaux pour les Vendeurs Premium. Les Vendeurs Premium percevront dix (10%) pourcent supplémentaire des Commissions perçues par PrestaShop par rapport au Pourcentage Classique perçu par les Vendeurs, conformément aux Pourcentages ci-dessous.

Pourcentage du Prix de Vente perçu par le Vendeur pour les ventes de Modules et de Thèmes		
Paliers du chiffre d'affaire réalisé par le Vendeur	Pourcentage Classique perçu par le Vendeur	Pourcentage perçu par les Vendeurs Premium
> 400 000 €	81%	83%
200 000€	75%	77%
100 000€	71%	74%
50 000€	70%	73%
20 000€	67%	70%
10 000€	65%	68%
5 000€	63%	67%
0€	60%	64%

Pourcentages spéciaux temporaires. Par dérogation aux Pourcentages Classiques telles que détaillés ci-dessus, les Pourcentages spéciaux temporaires suivants trouveront à s'appliquer pendant six (6) mois à tout Vendeur inscrit postérieurement à l'entrée en vigueur des présentes Conditions Générales et utilisant les services de la Marketplace :

- le Vendeur percevra soixante quinze pour cent (75%) du Prix de Vente des Modules, Thèmes pendant les six (6) premiers mois des nouveaux Vendeurs inscrits utilisant la Marketplace ;
- le Vendeur percevra soixante quinze pour cent (75%) du Prix de Vente des Addons (Modules et Thèmes) pendant six (6) mois pour les Vendeurs souhaitant de nouveau vendre leurs Addons sur la Marketplace après avoir cessé toute activité sur cette dernière. Le bénéfice de ce pourcentage n'est applicable qu'une seule fois et uniquement en cas d'arrêt total de l'utilisation des services de la Marketplace par le Vendeur pendant une durée au moins égale à six (6) mois.

Au-delà de la période de six (6) mois pendant laquelle vont s'appliquer ces Pourcentages spéciaux, les Pourcentages Classiques tels que détaillés ci-dessus s'appliqueront.

Le calcul des Pourcentages est réalisé chaque mois. Les Pourcentages applicables seront déterminées sur la base du chiffre d'affaire réalisé par le Vendeur sur les six (6) mois précédents.



ANNEXE 2 : Modalités financières relatives au service Business Care proposé pour chaque vente d'Addons

I. Prix du service Business Care sur la Marketplace Addon

Le prix du service Business Care est fixé par défaut à quarante pourcent (40%) du prix de l'Addon seul fixé par le Vendeur pour la toute la Durée de souscription.

En cas de renouvellement du service Business Care, le prix du service est fixé à :

- Quarante pourcent (40%) du prix de l'Addon seul lorsque le renouvellement a lieu pendant la Durée de souscription en cours ;
- Soixante dix pourcent (70%) du prix de l'Addon seul lorsque le renouvellement a lieu après l'expiration de la Durée de souscription en cours. Ce prix majoré est appliqué pour une durée de 12 mois seulement.

A l'issue de ces 12 mois, en cas de renouvellement de cette souscription, le prix du service Business Care pour les années suivantes sera de nouveau fixé à 40% du prix de l'Addon seul.

En cas d'évolution du prix d'un Addon, le prix prélevé au titre du service Business Care restera inchangé pour les Clients qui ont acheté l'Addon antérieurement à l'augmentation et ont renouvelé sans interruption le service Business Care pendant la Durée de souscription en cours. Cependant, en cas de renouvellement du service après l'expiration de la Durée de souscription, la majoration appliquée sera réalisée sur le prix de l'Addon seul en vigueur à la date de renouvellement.

A titre d'exemple :

	1er juillet 2021	31 octobre 2021	30 juin 2022	6 janvier 2024	6 janvier 2025
	Achat de l'Addon	Demande de résiliation	Fin de la souscription	Réabonnement	Tacite reconduction
Prix de l'Addon	49.99 €	49.99 €	49.99 €	49.99 €	49.99 €
Pourcentage appliqué Business Care	40 % du prix de l'Addon	-	-	70 % du prix de l'Addon (40% + Majoration de 30%)	40 %
Montant en € de Business Care	20.00 €	-	-	34.99 €	20.00 €
Montant à payer HT par le Client	69.99 €	0 €	0 €	34.99 €	20.00 €

II. Commissions sur les ventes du service Business Care

Conformément à l'article 5.1 des Conditions Générales, le Vendeur percevra une commission de soixante pourcent (60%) du prix du service Business Care.



PrestaShop percevra une commission de quarante pourcent (40%) sur le prix du service Business Care.